



CONFEDERATION DES BETTERAVIERS BELGES CONFEDERATIE VAN DE BELGISCHE BIETENPLANTERS

Association Sans But Lucratif
0445.069.157 RPJ Bruxelles
Crédit Agricole IBAN : BE74 1031 1395 9207
BIC : NICA BE BB

Boulevard Anspach 111, Bte 10
1000 BRUXELLES
☎ 02/513.68.98 - 📠 02/512.19.88
secretariat@cbb.be

Position des betteraviers vis-à-vis de la réforme de la PAC

L'accord politique du 26 juin dessine les contours de la nouvelle Politique Agricole Commune après 2013. L'accord sur le budget pluriannuel européen prévoit une baisse significative du budget agricole européen. De plus, en adoptant la convergence, l'Europe a opté pour une répartition plus équitable du soutien interne entre les différents Etats membres. A cause de la baisse du budget et de la convergence externe, les agriculteurs belges seront doublement pénalisés car la Belgique est l'un des pays européens avec les droits moyens au paiement unique (DPU) les plus élevés. Les betteraviers belges, en particulier, risquent de perdre encore plus parce qu'historiquement, ils ont reçu des DPU relativement élevés, destinés à compenser partiellement la perte de la Réforme du Régime Sucre de 2006.

L'accord politique laisse beaucoup de flexibilité aux Etats membres pour compléter les grandes lignes de la PAC.

Les betteraviers belges, réunis au sein de la Confédération des Betteraviers Belges (CBB) en appellent aux responsables de l'agriculture en Wallonie et en Flandre afin qu'ils tiennent compte, lors du remplissage régional, des différentes positions qu'ils ont prises le 28 août 2013 :

1. Convergence interne : une diminution proportionnelle des DPU répartie sur tous les secteurs

Suite à la réforme de la PAC, les betteraviers risquent d'être davantage pénalisés que la plupart des autres secteurs agricoles. En grandes cultures, les DPU sont relativement élevés et plus particulièrement ceux des betteraviers qui comprennent une compensation pour les pertes dues à la Réforme du Régime Sucre de 2006. Les betteraviers sont conscients qu'une diminution du budget belge aura un impact sur les DPU de tous les agriculteurs dans le système. Néanmoins, ils trouvent inacceptable qu'ils doivent perdre plus que les autres secteurs agricoles. *La diminution de l'enveloppe du soutien direct doit être répartie proportionnellement entre les différents secteurs. Les betteraviers ne peuvent en aucun cas perdre plus que les autres secteurs agricoles.*

2. La convergence interne ne peut créer de « gagnants »

Les betteraviers estiment inacceptable que la convergence interne puisse engendrer de grands « gagnants », notamment via le système de « double soutien » (OCM et DPU). Les betteraviers exhortent les organisations agricoles concernées, en collaboration avec les administrations des ministères compétents, à remédier à cette injustice. La flexibilité dont les Etats-membres disposeront devrait permettre *de tendre vers une diminution du soutien direct aussi proportionnelle que possible pour tous les acteurs concernés et d'éviter que, dans le système, il y ait de grands gagnants, notamment par le système de double soutien.*

3. Un couplage du soutien direct le plus bas possible

Les betteraviers sont partisans d'un degré de couplage du soutien direct le plus bas possible. Il ressort de différentes études (Professeur Lebailly, Ministère flamand de l'agriculture, ...) que « plus le degré de couplage est élevé, plus les pertes pour les betteraviers sont importantes ». *Le soutien couplé engendre une plus grande perte des DPU pour les betteraviers.*

4. Répartition de l'enveloppe disponible entre les « agriculteurs actifs » professionnels

Les betteraviers sont conscients que l'enveloppe disponible pour le 1^{er} pilier diminuera à cause de la diminution du budget et de la convergence externe annoncée. C'est pourquoi ils demandent aux responsables politiques d'utiliser de façon optimale ces moyens réduits et de les partager prioritairement entre les « agriculteurs actifs » (et donc pas aux pensionnés, associations de protection de la nature, aéroports, élevages de chevaux, etc.). *Les betteraviers exhortent les responsables politiques à répartir le soutien disponible de façon optimale entre les « vrais » agriculteurs professionnels « actifs » sur le terrain.*

5. Un partage équitable des moyens disponibles entre petites et grandes exploitations

La nouvelle PAC prévoit un système simplifié pour les petits agriculteurs. Les betteraviers demandent que les moyens qui seront consacrés à ce système simplifié ne soient proportionnellement pas plus importants que ceux destinés à tous les autres agriculteurs.

Les betteraviers sont contre le principe d'une prime supplémentaire pour les premiers hectares. Une telle prime favoriserait financièrement de façon disproportionnée les petites exploitations agricoles qui bénéficient déjà d'une multitude de mesures d'exception dans la nouvelle PAC. Cette prime pénaliserait une nouvelle fois les grandes exploitations et va à l'encontre de la demande des betteraviers d'une diminution proportionnelle du soutien direct aux différents secteurs (comme décrit au 1^{er} point).

Valerie Vercammen

Secrétaire Général de la CBB

Mathieu Vrancken

Président CBB